COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON
Sources de lumière

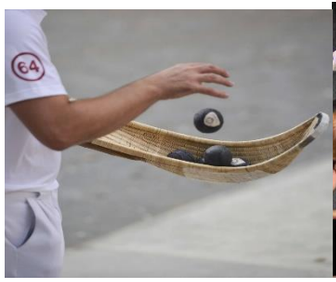

Recrute

UN(E) ANIMATEUR(TRICE) BAFA POUR SÉJOUR

Séjour du 07 août au 14 août 2025

Brevet de surveillant de baignade et Permis de conduire B seraient un plus

Saint André les Alpes (04)

Contractuel

Contrat d'engagement éducatif

Rémunération selon la grille CEE de la CCAPV

Candidature (cv et lettre de motivation) à adresser avant le 15 mai 2025

A
Monsieur le Président de la CCAPV, en précisant l'intitulé du poste.

- ressources-humaines@ccapv.fr
- Service Ressources Humaines
Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon,
97, Zone artisanale, BP 2
04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

Tél : +33 4 92 83 68 99
https://ccapv.fr/

Au sein d'une équipe de plusieurs animateurs, venez participer à l'encadrement et l'accompagnement d'un groupe de 48 jeunes de 11 à 15 ans au Pays Basque ! Pelote basque, surf et découvertes culturelles au programme.

MISSIONS

Sous la responsabilité de la direction du séjour, vous serez chargé(e) de:

- Assurer l'encadrement d'un groupe d'enfants et garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants ;
- Veiller au respect strict des règles d'encadrement, sanitaires et des normes applicables aux séjours d'accueil collectifs de mineurs ;
- Concevoir et animer des activités récréatives, sportives et éducatives adaptées ;
- Encadrer les sorties, des activités et des excursions ;
- Favoriser l'intégration et la cohésion du groupe ;
- Préparer et animer les veillées en équipe ;
- Gérer les temps de vie quotidienne (repas, hygiène, sommeil, rangement) ;
- Communiquer et coopérer avec l'équipe pédagogique et les parents ;
- Adapter les activités aux besoins et rythmes des enfants
- Appliquer et respecter la règlementation Jeunesse et Sport et le règlement de fonctionnement de la CCAPV ;
- Participer activement aux réunions de préparation, de débrief et de bilan.

PROFIL RECHERCHÉ

Diplôme du BAFA requis, Brevet de surveillant de baignade et Permis de conduire B seraient un plus, PSC1 bienvenu.

SAVOIRS FAIRE

- Mise en œuvre et contrôle de la sécurité physique, morale et affective des jeunes.
- Conception, proposition et mise en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet pédagogique.
- Encadrement et accompagnement de la vie quotidienne des jeunes
- Connaissance des techniques d'animation.
- Connaissance des règles et normes en vigueur

SAVOIRS ETRE

- Capacités relationnelles et esprit d'équipe.
- Capacité de régulation de la vie quotidienne et des relations entre enfants.
- Esprit motivé et bonne humeur.
- Discrétion et confidentialité, sens du service public, respect du devoir de réserve.
- Assiduité et ponctualité, respect des consignes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON
Sources de lumière

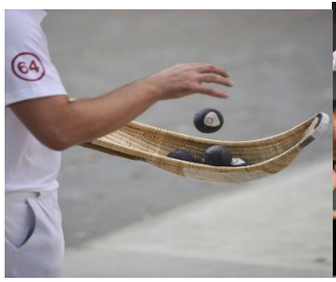

Recrute

UN(E) ANIMATEUR(TRICE) BAFA POUR SÉJOUR

Séjour du 07 août au 14 août 2025

Brevet de surveillant de baignade et Permis de conduire B seraient un plus

Saint André les Alpes (04)

Contractuel

Contrat d'engagement éducatif

Rémunération selon la grille CEE de la CCAPV

Candidature
(cv et lettre de motivation)
à adresser avant le 15 mai 2025

A
Monsieur le Président de la CCAPV,
en précisant l'intitulé du poste.

- ressources-humaines@ccapv.fr
- Service Ressources Humaines
  Communauté de Communes
  Alpes Provence Verdon,
  97, Zone artisanale, BP 2
  04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

Tél : +33 4 92 83 68 99
https://ccapv.fr/

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Séjour du 07 août au 14 août 2025
- Rémunération selon la grille CEE jointe ci-dessous.

CONDITIONS DE REMUNERATION

Les tarifs forfaitaires appliqués au CEE de la CCAPV sont les suivants:

Valeurs exprimées en net	**Animateur diplômé (ex : BAFA/BPJEPS)**	**Stagiaire BAFD**	**Stagiaire BAFA/CAP Petite enfance**	**Non diplômé**
Forfait journalier	75	75	50	50
Forfait nuit (23h-7h) séjours	22.50	22.50	22.50	22.50
Forfait qualification surveillant de baignade hebdomadaire	10	10	10	10

Un coefficient de majoration visant à valoriser le montant selon l'expérience de la personne serait également appliqué selon les modalités suivantes :

Valeurs exprimées en net	**2 périodes***	**3 périodes et plus***
Animateur diplômé ou non diplômé	+ 10%	+ 20 %

* Une période d'ACM correspond à une période d'accueil en animation d'au moins 2 semaines sur les périodes de petites vacances scolaires, et jusqu'à un mois sur les périodes de grandes vacances.